Rawdon
Forte de sa diversité

RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2025-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2025 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER CERTAINS TARIFS APPLICABLES

CONSIDÉRANT le pouvoir attribué à une municipalité de tarifer en tout ou en partie ses biens et ses services;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 48-2025 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon est actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le Règlement numéro 48-2025 afin de modifier les tarifs applicables pour le service de l'urbanisme et de l'environnement et d'y ajouter des tarifs applicables à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du 12 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 3 du Règlement No 48-2025 est remplacé par ce qui suit :

« Article 3 – Tarifs

Pour obtenir l'un ou plusieurs des biens ou des services indiqués dans la grille tarifaire ci-dessous, toute personne ou organisme doit acquitter le tarif qui est applicable pour ce bien ou ce service, et ce, tel qu'établi dans cette grille.

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
TARIFS GÉNÉRAUX				
Numérisation		0,50 $ / page		Taxes incluses.
Télécopie	Transmission locale	0,40 $ / page	0,50 $	Taxes incluses.
	Transmission interurbaine	0,50 $ / page	2 $	
	Réception	0,50 $ / page		
Copie	Noir et blanc Couleur	0,50$ / page pour tous les formats		Taxes incluses. Non-applicable aux demandes d'accès à l'information.

PROJET

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
Copie certifiée conforme		1,00 $ par page	5 $	Taxes incluses.
Support informatique (cédérom, clé USB, etc.)		16,25$/unité		Taxes en sus.
Frais de poste		1,00 $ plus les frais d'envoi		Taxes en sus.
Copie d'un règlement		0,45 $ / page		Taxes incluses. Maximum : 35,00 $ par règlement.
Rapport d'événement ou d'accident				Tarif prévu au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* Non taxable.
Toute prestation nécessitant un geste administratif		25 $ / heure	7 $	Taxes en sus.
Articles promotionnels		Prix coutant		Taxes en sus, arrondi au dollar le plus près
TARIFS SPÉCIFIQUES				
Service animalier	Frais annuel d'enregistrement d'un chien	30 $		Exonération de taxes. 25 $ + frais de poste par avis de retard après 30 jours de retard ou plus.
	Frais annuel d'enregistrement d'un chien pour les entreprises d'activités de chiens de traineaux	10 $		Exonération de taxes. 15 $ + frais de poste par avis de retard après 30 jours de retard ou plus.
	Frais annuel d'enregistrement d'un chien d'assistance	Gratuit		
	Frais de poste sur médaille de chien			Taxes en sus. Demande d'envoi de médaille par la poste : Frais de la médaille + 1$ de frais + frais de poste.
	Médaille de remplacement	12 $		Exonération de taxes.
Certificat de vie ou assermentation		5 $		Exonération de taxes.
Vignette de stationnement		10,45 $ / vignette Sans frais pour les résidents des rues Bélanger, Hanna, Louise, Luc, Manchester, Metcalfe, Michel, Miron, Poirier et Préville (jusqu'à concurrence de 3 vignettes gratuites maximums par adresse civique)		Taxes en sus.

PROJET

Grille tarifaire			
Biens ou services tarifés	**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
Vignette de stationnement temporaire (Valide pour 48 heures)	Gratuit		
Stationnement au parc des chutes Dorwin, <u>pour les personnes non résidentes ou non propriétaires d'une unité d'évaluation à Rawdon :</u> (Applicable seulement du 1er septembre au 30 avril)	10 $ / véhicule		Taxes incluses.
Permis d'accès **<u>saisonnier</u>** pour embarcation sur le lac Pontbriand	50 $		Taxes incluses. **Non remboursable**
Permis d'accès **<u>hebdomadaire</u>** pour embarcation sur le lac Pontbriand	300 $		Taxes incluses. **Non remboursable**
Permis d'accès de remplacement pour embarcation	12 $		Taxes en sus. **Non remboursable**
Toute autorisation émanant d'une autorité gouvernementale nécessitant la signature d'un chargé de pouvoir de la Municipalité	7 $		Exonération de taxes.
Location de salles : - Centre communautaire Metcalfe - Chalet de la Plage - Bureau d'accueil touristique - Autres locaux	Organismes sans but lucratif de la municipalité Sans frais Non-Résidents et organismes sans but lucratif extérieurs à la municipalité 100 $ /jour 60 $ /demi-journée (4 heures et moins) Résidents ou autres organisations : 50 $/ jour 25 $/demi-journée (4 heures et moins)		Taxes incluses Ce tarif ne s'applique pas aux activités et aux événements faisant partie de la programmation du Service des loisirs et de la culture.
Location scène mobile (tarification journalière) - montage et démontage inclus - du 1er mai au 31 octobre seulement	Organismes à but non lucratif locaux et établissements d'enseignement 375 $ Autres demandes locales (Rawdon) 1 200 $ Demandes provenant de l'extérieur de la Municipalité 3 750 $ * * Des frais de transport s'appliquent pour toute location à l'extérieur du territoire de la Municipalité, selon le calcul établi à la *Politique sur les frais de déplacement et le remboursement des dépenses élus et employés municipaux* en vigueur.		Taxes en sus

PROJET

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
BIBLIOTHÈQUE				
Inscription	Résidents	Gratuit		
	Non-résidents	45 $/ année		Exonération de taxes.
Remplacement d'une carte perdue, endommagée ou illisible au lecteur optique		5 $		Exonération de taxes.
Photocopie	Noir et blanc Couleur	0,50$ / page pour tous les formats		Taxes incluses. Non-applicable aux demandes d'accès à l'information
Document perdu ou endommagé	Livre			Taxes en sus. L'usager doit débourser le prix du marché ou celui d'acquisition plus 2 $ de frais de traitement et 5 $ de frais d'administration. Les frais de traitement et d'administration sont payables même si le document perdu est retourné après émission de la facture.
	CD			
	DVD			
	Magazine			
Poste informatique	Utilisation	Gratuit		
	Impression noir et blanc	0,50 $ / page		Taxes incluses.
Tout prêt entre bibliothèques (PEB) et prêt de jeux (ludothèque)		0,50 $ par document/jeu par jour de retard		Non taxable. Le montant maximal de frais de retard pouvant être exigé des usagers est : 10 $ pour les usagers d'âge mineur 15 $ pour les usagers de 18 ans ou plus Le conseil peut toutefois décréter une période d'amnistie.
SERVICE DES FINANCES				
Copie du rapport financier		3,65 $		Taxes en sus.
Copie de la liste des contribuables		0,01 $ / nom		Taxes en sus.
Certificat d'évaluation		2,05 $ / certificat		Taxes en sus.
Copie ou extrait du rôle d'évaluation		0,53 $ / unité		Taxes en sus.
Confirmation de taxes foncières		139,75 $		Taxes en sus
Chèque retourné		32 $		Exonération de taxes

PROJET

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
Frais de recherche, frais postaux, et autres frais reliés à la préparation de dossiers pour mise en vente pour non-paiement de l'impôt foncier		Coûts réels auxquels s'ajoute le taux horaire de l'employé(e)		Exonération de taxes
SERVICE DU GREFFE				
Copie de la liste électorale ou référendaire (Document n'ayant pas un caractère public)		0,01 $ / nom		Taxes en sus. S'applique seulement pour les copies supplémentaires de la liste remise aux personnes autorisées en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (articles 106, 109, 659 et 659.1 LERM).
SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT				
Demande d'information – installation septique		30 $		Taxes incluses
Copie de plan (zonage, districts électoraux, zones exposées aux glissements de terrain, etc.)		1,75 $ / pi^2		Taxes en sus
Demande de permis et certificats	Affichage	40 $		Exonération de taxes.
	Intervention dans la rive et/ou littoral et quai (aménagement – bande riveraine)	35 $		Exonération de taxes. Sauf dans le cas de la renaturalisation de la rive par de la végétation typique où le certificat est sans frais.
	Bâtiment accessoire (construction, agrandissement, reconstruction et/ou transformation)	Résidentiel : 40 $ Agricole / Industriel / Institutionnel / Commercial : 115 $ Sans frais si déposé simultanément à une demande de permis de construction neuve		Exonération de taxes.
	Camping	115 $		Exonération de taxes.
	Captage des eaux souterraines	70 $		Exonération de taxes.
	Construction neuve et/ou agrandissement de plus de 30 m.c. d'un bâtiment principal – usage résidentiel	215 $: pour un premier logement 160 $: par unité de logement additionnelle Agrandissement de plus de 30 m.c. :		Exonération de taxes. Dépôt remboursable lorsqu'un plan de coupe d'arbres est exigé, et ce, selon les modalités suivantes : Dépôt de 500 $ pour 1 à 2 logement(s)

PROJET

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
Demande de permis et certificats		215 $: auquel s'ajoute, lorsque applicable, un montant de 100$ par unité de logement additionnelle créée.		Dépôt de 1000 $ pour 3 à 6 logements Dépôt de 2000 $ pour 7 logements et plus Le dépôt sera remboursé lorsque les travaux indiqués au plan auront été réalisés, et ce, dans les 24 mois suivant l'émission du permis. À défaut, le dépôt est confisqué à titre de pénalité par la Municipalité.
				Dépôt de 250 $ remboursable sur production d'une copie originale du certificat de localisation à jour dans un délai de 18 mois suivant l'émission du permis. À défaut, le dépôt est confisqué à titre de pénalité par la Municipalité.
	Agrandissement de 30 m.c. et moins d'un bâtiment principal – usage résidentiel	115 $, auquel s'ajoute, lorsque applicable, un montant de 100 $ par unité de logement additionnelle créée.		Exonération de taxes.
	Liste mensuelle des permis de construction émis au cours du mois			Exonération de taxes. Abonnement : 150 $ / année ou 12,50 $ / mois (réf : art. 9.3).
	Rénovation ou réparation d'un bâtiment principal – usage résidentiel	40 $		Exonération de taxes.
			185 $	Exonération de taxes.

PROJET

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
Demande de permis et certificats	Autre construction neuve d'un bâtiment principal – usages commerciaux, industriels agricoles ou institutionnels	175 $ de base auquel s'ajoute un montant équivalent à 2 $ / Mc de superficie de plancher.		Dépôt remboursable lorsqu'une déclaration de coupe d'arbres est exigée, et ce, selon les modalités suivantes : Dépôt de 750 $ pour une superficie de plancher de moins de 500 mc. Dépôt de 1500 $ pour une superficie de plancher de 500 mc à 2000 mc. Dépôt de 3000 $ pour une superficie de plancher de plus de 2000 mc. Le dépôt sera remboursé lorsque les travaux indiqués dans la déclaration auront été effectués, et ce, dans les 24 mois suivant l'émission du permis. À défaut, le dépôt est confisqué à titre de pénalité par la Municipalité.
				Dépôt de 250 $ remboursable sur production d'une copie originale du certificat de localisation à jour dans un délai de 18 mois suivant l'émission du permis. À défaut, le dépôt est confisqué à titre de pénalité par la Municipalité.
	Agrandissement d'un bâtiment principal –	115 $ de base auquel	175 $	Exonération de taxes.

PROJET

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
Demande de permis et certificats	usages commerciaux, industriels agricoles ou institutionnels	s'ajoute un montant équivalent à 1$ par Mc de superficie de plancher		Dépôt remboursable lorsqu'une déclaration de coupe d'arbres est exigée, et ce, selon les modalités suivantes : Dépôt de 375 $ pour une superficie de plancher de moins de 500 mc. Dépôt de 750 $ pour une superficie de plancher de 500 mc à 2000 mc. Dépôt de 1500 $ pour une superficie de plancher de plus de 2000 mc. Le dépôt sera remboursé lorsque les travaux indiqués dans la déclaration auront été effectués dans les 24 mois suivant l'émission du permis. À défaut, le dépôt est confisqué à titre de pénalité par la Municipalité.
				Lorsque exigé, dépôt de 250 $ remboursable sur production d'une copie originale du certificat de localisation à jour dans un délai de 18 mois suivant l'émission du permis. À défaut, le dépôt est confisqué à titre de pénalité par la Municipalité.
	Rénovation ou réparation d'un bâtiment principal – usages commerciaux, industriels, agricoles ou institutionnels	115 $ ou 60 $, selon la valeur déclarée des travaux		Exonération de taxes. Note explicative : pour les travaux ayant une valeur déclarée de 2 500 $ et moins, le tarif est de : 60 $ et pour les travaux ayant une valeur déclarée de plus de 2 500 $, le tarif est de 115 $
	Sablières, gravières ou carrières	750 $		Exonération de taxes. Dépôt de 1000 $ par phase dont l'aire maximale est 5 hectares remboursable suivant le réaménagement conforme de l'aire exploitée. À défaut, le dépôt est confisqué à titre de pénalité par la Municipalité à la fin de la durée du certificat.

PROJET

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
	Abattage d'arbres	25 $ Sans frais si l'abattage d'arbre est nécessaire à l'exécution des travaux relatifs à un permis émis		Exonération de taxes.
	Abattage d'arbres dans les limites d'une rue projetée apparaissant à un plan image approuvé et l'abattage d'arbres dans les limites d'une allée véhiculaire (voie de circulation) d'un projet intégré approuvé.	Inclus aux frais d'analyse d'un projet de développement		Exonération de taxes. Dépôt remboursable, et ce, selon les modalités suivantes : Par mètre linéaire de la rue ou allée véhiculaire visée : Minimum 5000$ 10$ / mètre linéaire Maximum 25000$ Le dépôt sera remboursé lorsque l'abattage d'arbres est effectué conformément au certificat d'abattage d'arbres délivré et aux dispositions applicables des règlements d'urbanisme en vigueur. À défaut, le dépôt est confisqué à titre de pénalité par la Municipalité.
Demande de permis et certificats	Démolition	Bâtiment principal : 60 $ Bâtiment accessoire: 30 $ Sans frais si déposé simultanément à une demande de permis de démolition du bâtiment principal Bâtiment assujetti au Règlement sur la démolition d'immeubles : 550 $ (incluant le traitement de la demande et le permis de démolition)		Exonération de taxes.
	Déplacement	Bâtiment principal : 115 $ Bâtiment accessoire : 40 $ Sans frais si déposé simultanément à une demande de permis de déplacement du bâtiment principal		Exonération de taxes. Dépôt de 1000 $ lorsque le déplacement est à l'extérieur du terrain d'origine et utilise une propriété municipale. Remboursable suivant le déplacement lorsqu'aucun préjudice

PROJET

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
				n'a été causé à la propriété municipale ou suivant la remise en état à la satisfaction de la Municipalité. À défaut de remettre en état de la propriété municipale à la satisfaction de la Municipalité dans les 6 mois suivant le déplacement, le dépôt est confisqué à titre de pénalité par la Municipalité.
	Exploitation forestière	200 $ / 2 ans		Exonération de taxes.
	Exploitation - Location à court terme (résidence de tourisme) et renouvellement annuel	1 250 $/ année		Exonération de taxes.
	Installation septique	75 $/ par demande Sans frais si déposé simultanément à une demande de permis de construction neuve		Exonération de taxes. Dépôt de 500 $ remboursable selon les conditions suivantes : a)la réception de l'attestation de conformité et du plan tel que construit dans les 30 jours suivants la fin des travaux; b) lorsqu'applicable, la réception du contrat d'entretien; c)la réalisation conforme au certificat émis. À défaut de respecter l'ensemble des conditions applicables dans les 6 mois suivants la fin des travaux, le dépôt est confisqué à titre de pénalité par la Municipalité.
	Lotissement	100 $ plus 15 $ par lot créé		Exonération de taxes.
	Piscine hors terre équipements et/ou enceintes	30 $		Exonération de taxes.
	Piscine creusée ou semi-creusée équipements et/ou enceintes	60 $		Exonération de taxes.
	Place d'affaires (changement d'usage)	40 $		Exonération de taxes.
	Tour et/ou antenne de	1 000 $		Exonération de taxes.

PROJET

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
	télécommunication			
	Remblai, remblai formant une butte, déblai et/ou mur de soutènement	40 $		Exonération de taxes.
	Kiosque de vente extérieur	40 $		Exonération de taxes.
	Café-terrasse	40 $		Exonération de taxes.
	Sentier carrossable privé de plus de 1000m de longueur et/ou structure de rue ou chemin de plus de 50m de longueur desservant une entreprise autre qu'un projet résidentiel	115 $		Exonération de taxes. Non applicable lorsque aménagé en lien avec une exploitation forestière
	Contenant de récupération de vêtements	40 $		Exonération de taxes.
Frais d'étude – Demande de dérogation mineure	Résidentielle ou mixte	Pour régulariser une situation existante et dont la réalisation est complétée : 425 $/ par demande Pour une réalisation projetée ou en cours : 625 $/ par demande		Exonération de taxes.
	Commerciale Industrielle Institutionnelle Agricole	Pour régulariser une situation existante et dont la réalisation est complétée: 425 $/ par demande Pour une réalisation projetée ou en cours : 625 $/ par demande		Exonération de taxes. Lorsque la valeur déclarée au permis ou celle au rôle d'évaluation (la plus élevée des deux prévalant) **est de moins de 500 000 $**.
Frais d'étude – Demande de dérogation mineure	Commerciale Industrielle Institutionnelle Agricole	1 650 $ par demande		Exonération de taxes. Lorsque la valeur déclarée au permis ou celle au rôle d'évaluation (la plus élevée des deux prévalant) **est de 500 000 $ ou plus**.
	Demande liée aux dispositions relatives aux paysages patrimoniaux – tous les usages	350 $		Exonération de taxes.

PROJET

Grille tarifaire			
Biens ou services tarifés	**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
Frais d'étude – Demande de modification d'un règlement d'urbanisme (zonage, lotissement, construction ou usage conditionnel)	800 $ par demande		Exonération de taxes. Non remboursable auquel s'ajoute un dépôt de 750 $. (Ce dépôt est remboursable seulement si la demande est refusée avant le début du processus de modification)
Frais d'étude – Demande de modification d'un autre règlement	550 $ par demande		Exonération de taxes. Non remboursable auquel s'ajoute un dépôt de 500 $ (Ce dépôt est remboursable seulement si la demande est refusée avant le début du processus de modification)
Frais d'étude – Demande de modification d'un règlement nécessitant la modification du plan d'urbanisme et/ou schéma d'aménagement	1 250 $ par demande		Exonération de taxes. Non remboursable auquel s'ajoute un dépôt de 500 $. (Ce dépôt est remboursable seulement si la demande est refusée avant le début du processus de modification)
Frais d'étude – Demande relative aux usages conditionnels	775 $ par demande		Exonération de taxes. Non remboursable.
Frais d'étude – Demande de modification de règlement sur les PIIA	625 $ par demande		Exonération de taxes. Non remboursable.
Frais d'analyse d'un projet intégré	1 150 $ par demande		Exonération de taxes. Non remboursable.
Frais d'analyse d'un projet de développement	Sans ouverture de rue (sans plan image- emprise de rue existante) : 650 $ par demande		Exonération de taxes. Non remboursable.
	Sans ouverture de rue (plan, image) : Pour 3 à 6 terrains : 650 $ par demande Pour 7 terrains et plus : 1 250 $ par demande		Exonération de taxes. Non remboursable.

PROJET

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
		Avec ouverture de rue (plan image, approbation de plan et devis, protocole d'entente) : 1 750 $ par demande		Exonération de taxes. Non remboursable.
Modification d'un projet de développement approuvé (plan image, projet intégré, protocole d'entente)		650 $ par demande		Exonération de taxes. Non remboursable.
Les frais à percevoir selon les tarifs établis dans la présente section sont payables au moment de la présentation de la demande.				
Tarifs applicables à l'écocentre				
Disposition de pneus avec jante		10 $ par pneu		Taxes incluses.
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) *La disposition des 3 premières verges cube (v^3) sont sans frais		45 $ / v^3 *		Taxes incluses.
SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE				
Abonnement **Pickleball** **Plateau de tennis et autres activités sur ces terrains**	Résident	Gratuit		**Abonnement :** Gratuit
	Non-résident	35 $ / semaine 75 $ / saison 7 $ / jour		**Abonnement :** Taxes en sus.
Camp de jour	Camp de jour (résidents) Frais de retard (s'applique dès qu'un parent vient chercher son enfant en retard au service de garde ou débarcadère)	125 $ / semaine 25 % du frais relatif au service de garde ou débarcadère pour une semaine calculé par bloc de retard de 30 minutes		Exonération de taxes. Lorsque la Municipalité offre moins de 5 jours de service dans une semaine, le prix est calculé au prorata des jours offerts pour le camp de jour et le service de garde ou débarcadère. Rabais familiaux : 25 % de rabais à partir du 3e enfant de la même famille.
	Camp de jour (non-résidents) Frais de retard (s'applique dès qu'un parent vient chercher son enfant en retard au service de garde ou débarcadère)	156,25 $/ semaine 25 % du frais relatif au service de garde ou débarcadère pour une semaine calculé par bloc de retard de 30 minutes		Exonération de taxes. Lorsque la Municipalité offre moins de 5 jours de camp dans une semaine, le prix est calculé au prorata des jours offerts pour le camp de jour et le service de garde ou débarcadère. Rabais familiaux : 25 % de rabais à partir du 3e enfant de la même famille.

PROJET

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
Accès aux sites suivants, pour les personnes non résidentes ou non propriétaires d'une unité d'évaluation* à Rawdon * les propriétaires d'une unité d'évaluation ainsi que leurs conjoints(es) et enfants (lorsque accompagnés du propriétaire) sont considérés comme des résidents Plage Rawdon Parc des chutes Dorwin Parc des Cascades	Enfant (moins de 7 ans)	Gratuit		Taxes incluses. Ces tarifs donnent accès à l'ensemble de ces sites.
	Jeune (de 7 ans à 12 ans)	5 $		
	Adulte (13 ans à 64 ans)	15 $		
	Adulte (65 ans et plus)	5 $		
	Vétérans des Forces armées canadiennes	Gratuit		Sur présentation d'une pièce justificative
	Autobus et minibus	8 $ par passager (13 ans à 64 ans)		Taxes incluses. Ce tarif donne droit aux passagers de ces véhicules d'accéder à l'ensemble de ces sites.
	Forfait de saison – Adulte (13 ans à 64 ans)	100 $		Taxes incluses. Ce tarif donne accès à l'ensemble de ces sites.
	Forfait de saison Jeune (de 7 ans à 12 ans) et adulte (65 ans et plus)	35 $		
Location des sites suivants pour des tournages : Parc des chutes Dorwin Plage Rawdon Autres sites		Gratuit si aucune exclusivité du site demandée Si exclusivité du site 1 500 $ / jour		Taxes en sus. Sous réserve de la conclusion d'une entente avec la Municipalité.

PROJET

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		**Tarif**	**Tarif minimum**	**Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)**
Location des sites suivants pour d'autres événements que des tournages (incluant les mariages) : Parc des chutes Dorwin Parc des Cascades Plage Rawdon Autres sites		Gratuit si aucune exclusivité du site demandée Si exclusivité du site : **350 $ / jour plus** : un montant de 225 $ / jour pour 1 à 50 véhicules un montant de 450 $ / jour pour 51 à 100 véhicules un montant de 875 $ / jour pour 101 véhicules et plus	575 $	Taxes en sus. Location possible hors des périodes d'ouverture des sites (parc des Cascades et parc des chutes Dorwin, ouverts les fins de semaine seulement de la mi-mai à la mi-juin et de début septembre à mi-octobre, ouverts tous les jours, de la mi-juin au début septembre. Plage Rawdon, ouverte tous les jours à partir de la fin de semaine précédant la Fête nationale jusqu'à la Fête du Travail et de mi-décembre à mi-mars) Un **dépôt** de 200 $ est exigé.
Location d'équipements (estival, hivernal) Taux horaire :	Enfant (12 ans et moins)	Adulte (13 ans et plus)		Taxes incluses.
½ journée (4 heures)	3 $	5 $	Résident Gratuit	
Journée	4 $	8 $	Résident Gratuit	
	6 $	12 $	Résident Gratuit	Taxes incluses.
Location d'embarcations non motorisées Ajout d'une personne Veste de flottaison		Tarif par embarcation **Résidents :** 8 $ / première heure 12 $ / bloc de 2 heures 20 $ / bloc de 4 heures **Non-résidents :** 12 $ / première heure 20 $ / bloc de 2 heures 25 $ / bloc de 4 heures 3 $ 3 $		Taxes incluses.

Malgré les tarifs établis ci-dessus dans la grille tarifaire, le directeur général et greffier-trésorier peut réduire les tarifs ou renoncer à les percevoir dans le cadre d'une entente spécifique avec une personne, un organisme, une association ou tout autre regroupement apparenté. »

PROJET

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Me Caroline Gray **Directrice générale adjointe et** **Directrice du Service du greffe**	**Raymond Rougeau** **Maire**

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion : 12 mai 2025	***Résolution no : 25-206***
Présentation du projet de règlement : 12 mai 2025	***Résolution no : 25-210***
Adoption du règlement : 26 mai 2025	***Résolution no :***
Avis public d'entrée en vigueur : 27 mai 2025	

Me Caroline Gray **Directrice générale adjointe et** **Directrice du Service du greffe**	**Raymond Rougeau** **Maire**

PROJET